

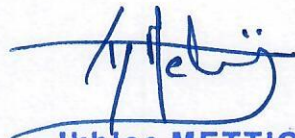
NOTE D'INFORMATION

AC SECUR RENDEMENT

Nature juridique
FCP

Société de gestion
AFRICAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX


Ikhlas METTIOU
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP22089 en date du 24/06/2022.



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **AFRICAPITAL MANAGEMENT** sise à **92, BOULEVARD d'ANFA, Etage N°8, Casablanca**, représentée par **Monsieur Said HAHO** en sa qualité de **Président Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

Said Haho
AFRICAPITAL MANAGEMENT
S.A.
92, Bd. Anfa 8ème Etage
Casablanca

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **AC SECUR RENDEMENT**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000038630**
- Date et référence de l'agrément : **25/05/2022, GP22070**
- Date de création : **09/06/2020**
- Siège social : **92, BOULEVARD d'ANFA, Etage N°8, Casablanca.**
- Durée de vie : **99 ans**
- Exercice social : **1^{er} janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1,000,000 de Dirhams**
- Valeur liquidative d'origine : **1,000 Dirhams**
- Etablissement de gestion : **AFRICAPITAL MANAGEMENT**
- Etablissement dépositaire : **CDG sis à Place Moulay El Hassan, Immeuble Mamounia, Rabat** représenté par **Monsieur Mohammed Amine FILALI** en sa qualité de **Directeur du pôle Gestion de l'Epargne**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
AFRICAPITAL MANAGEMENT	SAID HAHO	05 22 97 81 80

- Commissaire aux comptes : **SAAIDI & Associés** représentée par **Madame BAHAA SAAIDI**



II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations OMLT**
- Sensibilité min : **1.1 (exclu)**
- Sensibilité max : **7 (inclus)**
- Indice de référence : **« MBI Global » Moroccan Bond Index Global publié par BMCE CAPITAL. En cas de disparition de l'indice « MBI Global », les parties conviendront d'un commun accord de l'indice qui le remplacera.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du fonds est d'assurer un rendement stable des placements effectués dans le marché obligataire moyen et long terme et d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice de référence MBI Global.**
- Stratégie d'investissement :

Le fonds est un OPCVM « Obligations moyen et long terme », dans cette optique, le FCP investira en permanence à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances, tout en respectant la réglementation.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du FCP AC SECUR RENDEMENT est composé des instruments financiers suivants :

Obligations et autres titres de dette émis ou garantis par l'Etat marocain;

Obligations privées;

Titres de créances négociables: bons de sociétés de financement, billets de trésorerie,

Certificats de dépôts ;

Actions ;

Titres d'OPCVM ;

Titres de FPCT et d'OPCC ;

Opérations de pensions ;

Opérations de Prêt de titres ;

DAT.

- **Durée de placement recommandée : 3 ans**
- **Souscripteurs concernés : Institutionnels - Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **03/07/2020**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le 1^{er} jour ouvré qui le suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative sera affichée dans les locaux de l'établissement de gestion le premier jour ouvré qui suit sa détermination, publiée dans un journal d'annonces légales une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : **les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.**
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités suivantes :**
 - **Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part ;**
 - **Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative de la part.**

Les demandes de souscription ou de rachat devront être effectuées auprès de l'établissement de gestion avant 10h00 du jour de calcul de la valeur liquidative. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Les sommes distribuables sont entièrement capitalisées. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite de coupons courus.**
- Régime fiscal : **le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.**

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Nulle
 - Commission de rachat maximale :
 - Nulle
 - Cas d'exonération :
 - Néant.
- Frais de gestion :
 - 2% HT l'an maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative déduction faite des parts ou d'actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par la société de gestion elle-même. Les frais de gestion sont provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et réglés à la fin de chaque mois.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Frais CAC	15 000 MAD HT
Commission de l'AMMC	0,025 % HT
Frais SDG	La rémunération de la société de gestion comprend des frais fixes et variables. Frais Fixes : tels que mentionnés dans le mandat de gestion. Les frais variables : sont déterminés en fonction de la surperformance et selon les modalités fixées dans le mandat de gestion.
Frais du Dépositaire	0,015 % HT
Maroclear (droit d'admission) "Trimestriel"	Selon les dispositions de la grille tarifaire en vigueur.
Maroclear (Commission de gestion du compte émission) "Annuel"	3600 MAD HT